

2022/06/10

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 juin 2022 - Délibération n° 2022/06/10

Objet : PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA CREATION DE « BOUCLES LOCALES A VELO » DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES CYCLABLES EN CREUSE.

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 21 juin 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – SARTY Denis – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre - FERRAND Marc – SALGUERO-HERANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – FINI Alain FLOIRAT Myriam – CLOCHON Bruno – COUCAUD Thierry – GRENOUILLET Jean-Yves – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. RIGAUD Régis
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
4. Mme SUCHAUD Michelle donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément
6. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme DESSEAUVE Nadine
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
8. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. Didier VERGNAUD remplace M. Bruno CLOCHON – M. PICOURET Michel représente M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU Delphine.

Scrutin ordinaire.

En exercice	Présents	Votants			
64	35	43			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
43	-	-			

En complément des 466 km de circuits de vélo route existants qui parcourent le territoire, le Conseil Départemental de la Creuse est en train de développer un réseau de circuits destinés à un public moins sportif, plus familial et touristique qui répondent à certains critères : dénivelé modéré (0 à 400 m), 0 à 35 km, routes à faibles trafics, un point de départ facile d'accès avec stationnement, passage à proximité de sites touristiques ou remarquables et services... La mise en œuvre de ce projet étant séquencé par années et par secteurs, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest se trouve être la dernière intercommunalité à être sollicitée (cf. carte en annexe).

Il est proposé d'aménager trois boucles avec des éléments signalétiques (panneau de départ et panneaux disposés régulièrement tout au long du parcours) et de créer à terme d'autres circuits qui seront seulement valorisés par des fiches en téléchargement (cf. carte en annexe). Les boucles sont labellisées Quali'iti Creuse et à ce titre, valorisées sur le site internet de Creuse Tourisme et plusieurs autres sites.

Suite à une validation de principe du projet en bureau communautaire, l'Office de tourisme intercommunal a travaillé sur la définition de trois circuits répondants aux critères évoqués ci-avant avec les services de la Communauté de communes, le Conseil Départemental de la Creuse et les clubs de vélo locaux.

La convention annexée à la présente note précise les engagements de chaque partenaire dont les principaux sont les suivants :

- Le Département prend en charge les coûts de conception et d'acquisition de la signalétique (panneaux), dans le cadre de la *charte technique départementale* en vigueur. Il s'engage à apposer le logo de la structure identifiée assurant la maintenance sur les panneaux de départ des circuits. La valorisation de ces circuits sera réalisée par le biais de l'agence de développement et de réservation touristique de la Creuse (A.D.R.T. Creuse).
- La collectivité assure la maintenance et le suivi de la signalétique installée, dont elle devient propriétaire à compter de sa date de réception. La pose des panneaux totem de départ sera également à la charge de l'intercommunalité. Elle assure la promotion et l'animation de ces circuits à l'aide de l'Office de tourisme intercommunal.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Valide le projet de création de « Boucles locales à vélo » dans le cadre du Schéma départemental d'aménagement des itinéraires cyclables en Creuse.
- Autorise M. Le Président à signer avec le Conseil Départemental de la Creuse une convention pour la création de « Boucles locales à vélo » dans le cadre du Schéma départemental d'aménagement des itinéraires cyclables en Creuse.
- Autorise M. Le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

